

Rôle et missions économiques du CSE

Indispensable
avant d'aller
en réunion !

Grands changements depuis la loi Rebsamen.

La mission « économique » du CSE est très large pour contrôler la marche générale de l'entreprise, remonter les sujets importants pour les salariés et défendre leurs intérêts. C'est aussi répondre aux demandes de consultation de la direction sur des projets qui ont des incidences sur les conditions de travail et d'emploi voire l'emploi. La loi prévoit également 3 consultations « périodiques » du CSE qui demandent une bonne compréhension du fonctionnement de l'entreprise et de ses choix économiques et sociaux. Nous vous y aidons !



1 jour
Possibilité de session
intra toute l'année



Juriste social



1400 € nets



Quel que soit le nombre
de participants



200 € de remise pour
les abonnés ALINÉA



Objectifs

- Saisir les enjeux et la portée de son rôle consultatif
- Maîtriser la procédure de consultation
- S'approprier les nouveaux blocs de consultations

Étendue du rôle économique du CSE

La marche générale de l'entreprise et les attributions consultatives du CSE : de quoi parle-t-on ?

L'exercice des attributions économiques lors des réunions plénières et au quotidien : comment ?

Les outils pour exercer sa mission : BDES, droit d'alerte, expertises, commissions du CSE, rencontre avec les salariés...

Attributions consultatives du CSE et négociation : quelle articulation ?

Les 3 consultations périodiques du CSE

Les blocs de consultation du CSE: cadre légal et possibilité d'adaptation conventionnelle.

La consultation sur les orientations stratégiques : contenu, moyen, difficultés et enjeux.

La consultation sur la situation économique et financière : objectif, intérêt, contenu et moyens.

La consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi : objectif, contenu, moment, possibilité de la découper en plusieurs consultations.

Les résolutions du CSE liées à ces consultations et la publicité de vos avis.

La procédure de consultation

L'information support de la consultation : BDES ou information ponctuelle pour les projets, importance d'une information suffisamment précise.

Les délais préfix : à quelles consultations s'appliquent-ils, quels événements peuvent les impacter, possibilité de négocier le délai de consultation.

Les différents temps de la consultation : remise des informations, échanges et débats, réponses motivées, avis.

Les consultations liées à des projets de l'entreprise

Quels projets nécessitent une consultation du CSE ?

L'antériorité de la consultation à toute décision et mise en œuvre du projet : une garantie pour un effet utile de la consultation.

Carence de l'employeur pour consulter le CSE : que faire ?

Niveau de consultation dans les entreprises comportant CSE d'établissement et CSE central.

Le rôle de la négociation dans le processus consultatif.

Les acteurs pouvant influencer sur la consultation : CSE, OS, experts, juge, administration du travail...